EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De La COMMUNE d'EYZERAC
Procès-verbal de la
Séance du 23 mars 2018
<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Nombre de Membres : treize
Etaient présents : BOST Claude, GIBEAU Frédéric, MARTIN Fabrice, ROUSSARIE Sandrine, GATTO Catherine, GANNET Barbara, PUIVIF Martine, MEYNARD Dominique, RODRIGUES Céline, LAMBERT Julien, CORNELISSENS Yves.
Etaient absents excusés : BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline.
Madame GANNET Barbara a été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : 23 mars 2018.
L'an deux mille dix-huit, le huit mars, à 20 heures 45 minutes, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire Claude BOST.

Ordre du jour : Préparation budgétaire 2018

1. **Vote des taux d'imposition des taxes locales**
2. **Présentation du compte administratif**
3. **Présentation de la maquette budgétaire suite à la commission finances du 21 mars 2018**
4. **Subventions aux associations**

Objet : Approbation du compte rendu du conseil Municipal en date du 02 février 2018
Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 02 février 2018, approuve à l'unanimité ledit procès-verbal.

Délibération 2018-09 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des impôts,

Considérant qu'une augmentation proportionnelle (coefficient de variation de 1.10) des taux des taxes locales a été réalisée en 2015 en application de la délibération 2015-12 en date du 13 mars 2015.

Monsieur le Maire rappelle que les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Monsieur Le Maire, après avoir indiqué les conditions pour fixer les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, propose de ne pas modifier les taux des taxes locales pour l'année 2018.

TAXES/TAUX	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe Habitation (TH)	8.59	9.45	9.45	9.45	9.45
Taxe Foncier sur Bâti	14.11	15.52	15.52	15.52	15.52
Taxe Foncière Non bâti	79.16	87.08	87.08	87.08	87.08

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Etat n°1259 COM.

Objet : Présentation du compte administratif

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte administratif est identique au compte de gestion établi par la Trésorerie de Thiviers.

La collectivité a un résultat de clôture positif en fonctionnement de 198 807.84 euros et un résultat négatif en investissement de 121 408.55 euros dû à la non-réception des subventions du Conseil départemental 24 pour les travaux de la salle des fêtes et le bardage du gymnase achevés fin 2015 (environ 90 000 euros).

Monsieur le Maire donne une copie du document à chaque membre du Conseil Municipal présent. Le compte administratif sera voté lors de la prochaine séance programmée le 30 mars 2018.

Objet : Présentation de la maquette budgétaire suite aux travaux de la commission finances du 21 mars 2018.

Monsieur le Maire présente la maquette budgétaire travaillée en commission Finances.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	263 486.00	291 502.00
Compte 678 (réserve)	36 205.73	
Montant transféré à la section INVESTISSEMENT (Chap 023)	190 618.11	
RESULTAT DE FONCT REPORTE		198 807.84
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**490 309.84**	**490 309.84**

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (Opération..)	44 190.00	8 800.00
Remboursement capital emprunt 1068	26 006.00	
Emprunt d'équilibre au 1641 (Travaux Mairie-Ecole)		120 000.00
RESTES A REALISER	304 649.56	176 836.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (Chap 021)	121 408.55	
Montant transféré à la section FONCTIONNEMENT (Chap 021)		190 618.11
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**496 254.11**	**496 254.11**

TOTAL BUDGET 2018	**986 563.95**	**986 563.95**

Après débat, quelques modifications sont à apporter à la présente maquette avant le vote du budget primitif 2018 lors de la prochaine séance programmée le 30 mars 2018.

Objet : Subventions aux associations – budget 2018

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions versées aux associations pour l'exercice 2017. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier quelques montants.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des subventions de l'année N-1 décide d'apporter les modifications suivantes :

ASSOCIATIONS	**Montant exercice 2017**	**Montant exercice 2018**
AMICALE LAIQUE EYZERAC	12 500.00	12 500.00
COMICE AGRICOLE THIVIERS	200.00	200.00
HANDICAPES DU TRAVAIL	80.00	80.00
PREVENTION ROUTIERE	70.00	70.00
SOCIETE DE CHASSE d'EYZERAC	100.00	100.00
RPI ECOLES	840.00	**945.00**
POMPIERS DE THIVIERS	250.00	250.00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	40.00	40.00
LES CHATIGNOLES	300.00	**200.00**
LE CLUB NORDIQUE	150.00	150.00
ESPOIR	150.00	150.00
THIVIERS SPORT AUTO	200.00	**100.00**
CANOPEE NANTHOLIA	200.00	**100.00**
FNACA ANCIENS COMBATTANTS	50.00	50.00
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS en euros	**15 130.00**	**14 935.00**

Ces montants seront reportés dans le budget primitif 2018. Celui-ci sera voté lors de la prochaine séance programmée le 30 mars 2018.